

Sauvons le Fort Boyard

Le Département de la Charente-Maritime lance un grand chantier de restauration pour sauver le fort Boyard et ainsi l'ouvrir au public. Les éléments le protégeant de la houle ont été détruits au fil du temps entraînant aujourd'hui d'importants dégâts.

Pour protéger le fort Boyard le Département lance un grand projet de restauration avec la reconstruction de ses ouvrages de protection : l'éperon et le havre d'accostage. Suite aux travaux, fort Boyard **ouvrira au grand public à partir de 2028**, du début du mois d'août à la fin de celui d'octobre.

LES TRAVAUX

Pourquoi protéger le fort ?

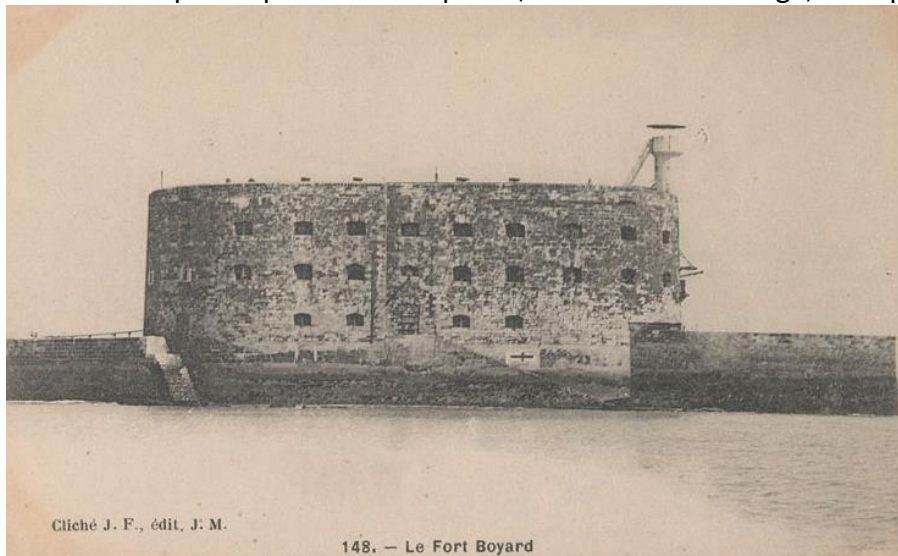
Depuis plusieurs décennies, le fort Boyard, symbole du Département de la Charente-Maritime, subit les assauts des vagues et du temps, menaçant la pérennité de la structure. Si le fort était à l'origine protégé par un éperon à l'amont, un port d'accostage du côté de la vigie et une risberme (un talus de protection aménagé à la base d'un ouvrage permettant de le protéger et améliorer sa stabilité), les années d'exposition à la mer ont détruit ces ouvrages.

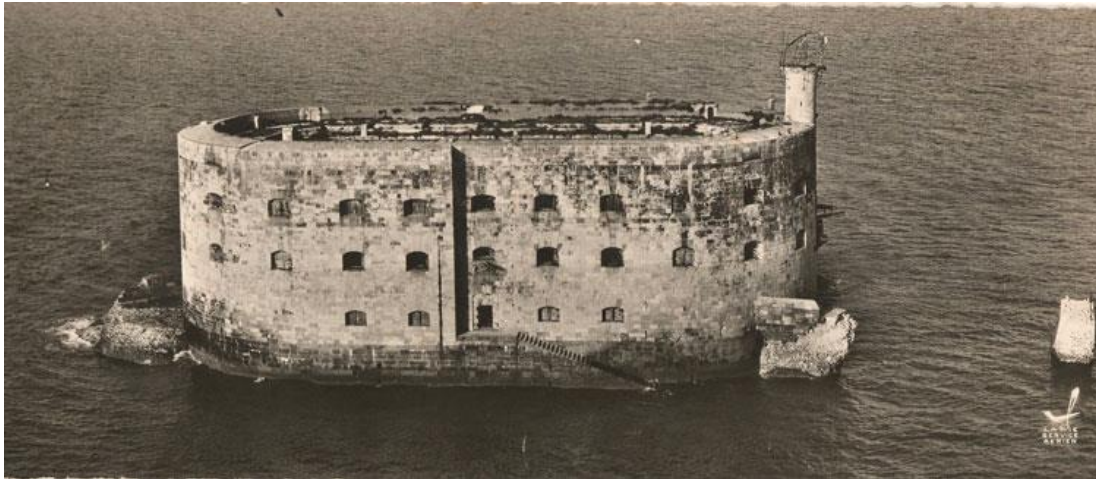
L'éperon de protection et le havre d'accostage ont disparu au fil du temps.

Cela se traduit par une forte exposition du fort aux attaques de la houle et des franchissements importants dont les eaux résiduelles doivent être évacuées et peuvent générer des dégâts à l'intérieur du fort. Face à ce constat, **un grand chantier de restauration est lancé par le Département sans lequel le fort menacerait ruine.**

Qu'est-ce qui entraîne des dommages sur le fort ?

Au fil du temps : disparition de l'éperon, du havre d'accostage, multiples fissures...







Sur la base des documents d'archive et des photographies actuelles et historiques du fort, les éléments ayant mené à la détérioration du fort sont :

- une forte exposition à la houle ;
- une probable sous-estimation des efforts sur les structures lors de la conception initiale ;
- l'attaque des joints... ;
- une attaque de la risberme avec mise à nue des fondations du fort et sous pressions ;
- la déstabilisation par sous-cavage sur certaines parties d'ouvrages.

Quels sont les risques pour le fort si aucuns travaux ne sont entrepris ?

Dans la situation actuelle, les risques encourus par le fort sont :

- la fragilisation de la maçonnerie, la poursuite de l'usure des joints ; un descellement et un risque de perte de pierres de parement ;
- l'attaque de la risberme par la houle ;
- le sous cavage (creusement) en pied du fort ;
- la dégradation progressive de la risberme encore en place ;
- la fragilisation des accès existants ;
- la fissurations dans les maçonneries du fort liée à l'attaque directe de la houle et donc à l'énergie associée.

En effet, compte tenu des attaques répétées de la houle sur le fort et des stigmates d'usures du fort, l'issue du fort à moyen terme est sa ruine. Il est impossible d'y fixer une échéance car fortement dépendant de la répétition des tempêtes.

Quels travaux sont indispensables pour le protéger ?

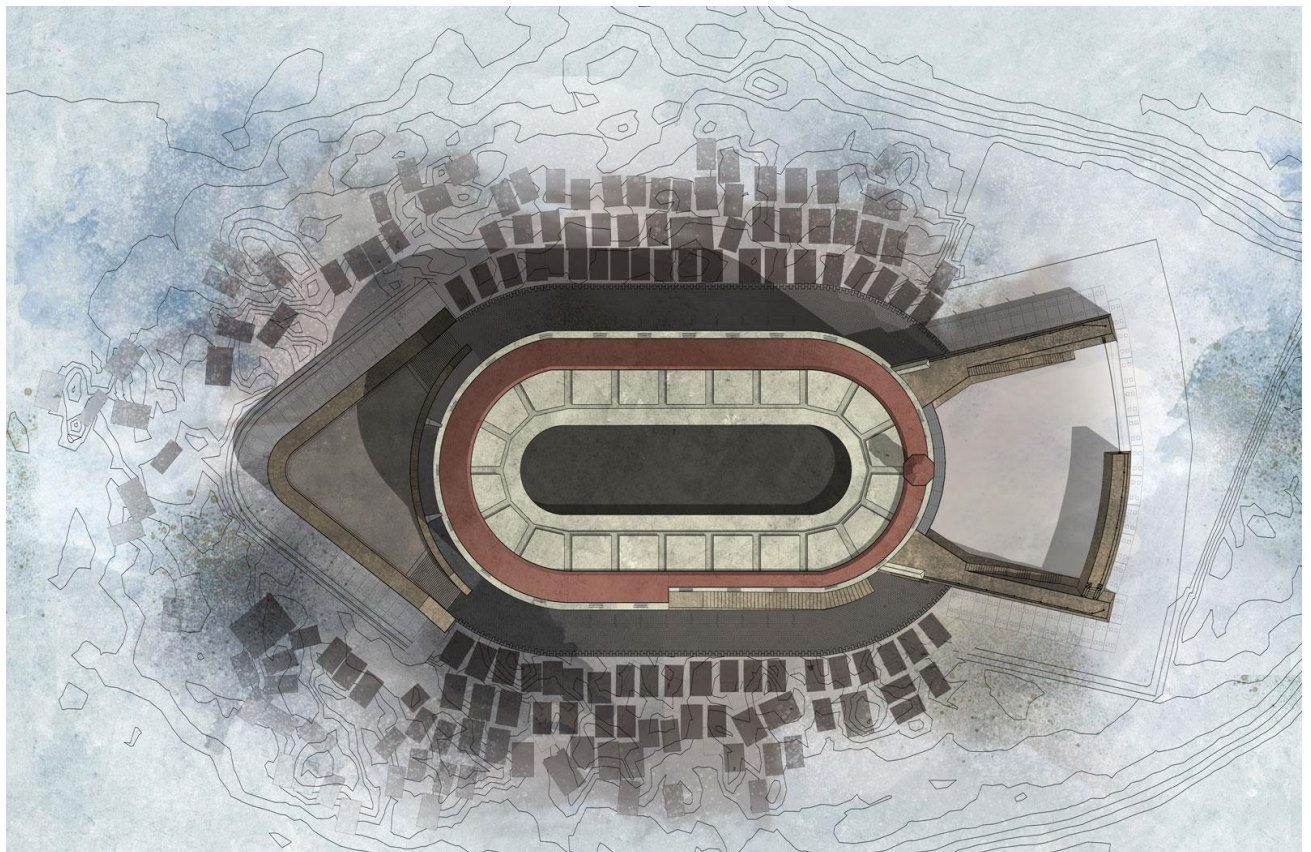
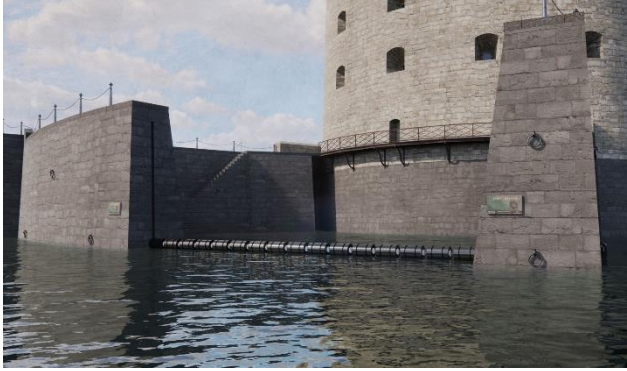
Le projet de reconstruction des ouvrages de protection contre la houle du fort Boyard se fait à l'identique du design historique.

Dans l'ordre de priorité, les besoins d'intervention sont estimés comme suit :

1. La consolidation/réparation/reprise complète de la risberme tout autour du fort ; et la remise en place sur tout le pourtour du fort des blocs de maçonnerie permettant une réduction de l'énergie de la houle ;

2. La reconstruction de l'éperon : protection du fort contre l'attaque directe de la houle sur la partie nord la plus exposée
3. La reconstruction du havre d'accostage : la protection des affouillements du fort liés à l'accélération de la houle sur la face sud.

Modélisation 3D du fort Boyard après travaux



Le budget

Un programme de **44 millions d'euros TTC** a été voté par le Département pour la réalisation de ce projet.

Des démarches de demandes de subventions sont en cours auprès de l'État, la Région Nouvelle Aquitaine et l'Europe.

Un appel à mécénat et donations a été mis en place.

Extraits du site internet du Département de la Charente Maritime : <https://la.charente-maritime.fr/grands-projets/sauvons-fort-boyard>



Le calendrier prévisionnel du projet (2024 - fin 2027/début 2028)

Phase études :

- de mai 2024 à septembre 2024 : Concertation préalable ;
- juin 2024 : dépôt des études réglementaires ;
- Décembre-janvier 2024-2025 : enquête publique ;
- Juin 2025 : arrêté préfectoral d'autorisation ;
- De mai 2024 à juin 2025 : études de conception phase PRO.

Phase travaux :

- Été 2025 : phase de préparation ;
- Été 2025 à été 2027 : réparation de la risberme ;
- De septembre 2025 à avril 2026 : préfabrication ouvrage 1 (Havre d'accostage) ;
- Été 2026 : pose sur site de l'ouvrage 1 (Havre d'accostage) ;
- De septembre 2026 à avril 2027 : préfabrication ouvrage 2 (Eperon) ;
- Été 2027 : Pose sur site de l'ouvrage 2 (Eperon) ;

FIN DES TRAVAUX : Fin 2027 – début 2028

Suite aux travaux, fort Boyard **ouvrira au grand public à partir de 2028**, du début du mois d'août à la fin de celui d'octobre.